



Championnat et Coupe des clubs Français de Tchoukball

MODALITÉS ET RÈGLEMENT

La pérennisation et le développement du Championnat et de la Coupe des Clubs Français de Tchoukball a pour but de dynamiser encore davantage la pratique du Tchoukball en France.

Le résultat* du Championnat permettra à la FFTB de pouvoir présenter chaque année une équipe à l'European Winners Championship (EWC) qui se déroule au printemps de la saison suivante.

Le résultat* de la Coupe permettra à la FFTB de pouvoir présenter chaque année une équipe à l'European silvers Cup (ESC) qui se déroule au printemps de la saison suivante.

***dans le cas du retrait de l'équipe qualifiée pour la compétition européenne ou dans le cas de la non organisation de la compétition européenne, la commission compétition conviendra de la solution la plus adéquate. Cette proposition devra être validée par le comité directeur.**

Un formulaire d'inscription au championnat et à la coupe est transmis aux clubs et associations via le site internet de la FFTB, il doit être retourné à la commission compétitions accompagné du règlement (le règlement se fera uniquement par virement ou chèque) au plus tard le 30 septembre pour valider leurs inscriptions. **Aucune inscription ne sera faite après ce délai, les clubs ne pourront participer aux compétitions**

En début de saison, la commission compétitions de la FFTB valide et communique, avant le 5 octobre ses décisions ainsi que les lieux et les dates des différentes compétitions.

1. MODALITÉS DU CHAMPIONNAT ET DE LA COUPE DES CLUBS FRANÇAIS

1.1. Championnat des clubs français

Le championnat se déroule en deux phases :

Phases de Ligues aller/retour (Ligues géographiques) + Phase Finale (Métropole)

1.2. Ligues

Les ligues en métropole sont établies en fonction de la répartition géographique des équipes participant au Championnat de France.

Actuellement, les équipes se répartissent en deux ligues : Nord-Ouest et Sud-Est.

La ligue Réunionnaise s'occupe du déroulement du début de son championnat.

1.3. Phase Finale

Cet évènement rassemble les équipes qualifiées lors des phases de ligues.

Les 2 premiers de chaque ligue de la métropole, la 1^{re} équipe des phases de ligue de la réunion et le meilleur 3^e des deux ligues de métropole. Pour déterminer le meilleur 3^e, un match de barrage aura lieu entre ces 2 équipes en amont des phases finales.

1.4. Coupe des clubs français

Cet évènement regroupe tous les clubs de métropole qui s'y sont inscrits. La Coupe se déroule en un week-end sous le format d'élimination directe.

1.5. Rencontres :

L'ensemble des règles officielles sont consultables sur le site internet de la fédération.

Le format de jeu correspond au modèle officiel

7 vs 7, 12 joueurs maximum par équipe sur la durée totale de l'évènement (Phase qualificative, Phase Finale, Coupe) et matchs en 3 x 15 minutes et 2 à 5 minutes de pause entre chaque tiers.

1.5.1. Mixité :

Sur le terrain, la mixité est obligatoire. Le non-respect, même temporaire, de cette règle, se traduit par la sortie du terrain d'un joueur de l'équipe fautive.

Avant d'appliquer la pénalité, l'arbitre invite l'équipe fautive à remédier immédiatement à la situation. Si elle obtempère, la pénalité n'est pas appliquée, mais un coup-franc est accordé à l'équipe non fautive.

1.6. Clubs :

Chaque structure ne peut engager qu'une seule équipe au championnat et à la coupe.

Chaque équipe inscrite s'engage à s'affilier auprès de la fédération des clubs français de Tchoukball pour la saison en cours.

Tous les joueurs participant aux compétitions (âge minimum fixé à 15 ans) confirment être membre du club dans lequel il évolue. Tous les clubs devront transmettre la liste de leurs joueurs et joueuses avant chaque compétition (le délai est fixé à 1 mois).

Tous joueurs non affilié à la fédération, non-inscrit dans le club pour lequel il joue et non répertorié sur la liste de joueurs de son club ne pourra prendre part aux matchs et à l'arbitrage.

1.6.1 : Forfait

En cas de forfait général d'une équipe en phase de ligue et à la coupe, l'équipe est classée en dernière position, ex-aequo avec toute autre équipe exclue ou forfait général

En cas de forfait général en phase finale, l'équipe est classée en dernière position de la ligue, ex-aequo avec toute autre équipe exclue ou forfait général. Ses résultats en ligue sont neutralisés et un classement de ligue est rétabli.

Si ce classement remet en cause un qualifié originellement, le dit qualifié est maintenu en phase finale.

Si le forfait est déclaré avant la phase finale, la place vacante est proposée à l'équipe la mieux classée après réédition du classement de ligue, puis aux suivants si indisponibilité.

Si aucune équipe de la ligue n'est disposée à remplacer l'équipe forfait, la place reste vacante.

La commission compétitions en accord avec le comité directeur peut sanctionner les clubs ne respectant pas leur engagement saisonnier.

1.6.2 : Tenues :

Chaque équipe s'engageant au championnat et à la coupe se présentera lors des rencontres avec un maillot commun et l'équipement nécessaire pour une bonne pratique du Tchoukball.

Le logo du club, le numéro (de 1 à 99, toute autre numéro ne sera pas valide), le nom du joueur devront apparaître de manière lisible.

1.7. Joueurs :

Un joueur / une joueuse ne peut jouer en cours d'année que dans un seul club, à savoir celui dans lequel il est licencié.

1.7.1. Dérogation pour changement de club : En cours de saison, demande faite auprès de la sous-commission compétitions, un joueur qui aura déménagé pourra être autorisé, à adhérer à une autre structure affiliée. Il pourra dès lors jouer les matchs avec sa nouvelle équipe.

2. PHASES DE LIGUES (ligues géographiques)

2.1.Participants :

Les phases de ligues réunissent les clubs inscrits auprès de la fédération par facilité géographique. L'organisateur de l'évènement débute le premier match, les matchs suivants se font par tirage au sort organisé par la commission compétitions.

2.2. Calendrier :

En début de saison, un appel à candidature est lancé par la commission compétitions pour l'organisation des phases de ligues.

Les matchs de la saison régulière peuvent être joués ponctuellement et/ou ils peuvent faire l'objet de rassemblements particuliers lors de « journées de ligues ».

Ces matchs de ligues doivent être joués entre le mois novembre et décembre pour les matchs aller et janvier et mars pour les matchs retour.

Les lieux et dates sont fixés par la commission compétitions et validés par le comité directeur en début de saison, avant le 1er octobre.

2.3.Organisation :

L'organisation de ces matchs, de ces journées, y compris le choix du gymnase et de la date est à la charge des équipes de la ligue concernée, en partenariat du responsable compétitions de la ligue en question.

Le club accueillant l'évènement s'engage à recevoir les équipes engagées dans les meilleures conditions et fournir le matériel homologué FITB pour répondre aux exigences de la compétition.

2.4. Résultats :

Les phases de ligues se jouent en format « championnat »

Un classement est établi au sein de chaque ligue quand tous les matchs ont été joués.

Au sein de chaque ligue, les équipes se rencontrent 2 fois. Le décompte des points pour le classement est : 4 points en cas de victoire, 2 points en cas de match nul, 1 point en cas de défaite et 0 point en cas de forfait (dans ce cas le score est de 20-0).

En cas de forfait général, l'ensemble des résultats est supprimé du classement

2.4.1. En cas d'égalité de points entre 2 équipes, les critères de classement sont dans l'ordre : résultat des confrontations directe, différence de points générale, nombre de points marqués.

Si les clubs sont toujours à égalité, les deux équipes sont départagées sur une confrontation de 5 mn avec mort subite.

2.4.2 Si plus de deux clubs sont toujours à égalité, un classement est établi entre les équipes à égalité suivant l'ordre de priorité précisé en article 2.4.1.

2.4.2.1 Si 2 équipes sont encore à égalité, l'article 2.4.1 s'applique. Si plus de deux équipes sont encore à égalité, les équipes se départagent au travers de confrontation de 5 mn avec mort subite.

3. PHASE FINALE

3.1. Participants :

Cet évènement rassemble les équipes qualifiées lors des phases de ligues.

Les 2 premiers de chaque ligue de la métropole, la 1^{re} équipe des phases de ligue de la réunion et le meilleur 3^e des deux ligues de métropole. Pour déterminer le meilleur 3^e, un match de barrage aura lieu entre ces 2 équipes en amont des phases finales.

3.2. Dérogation Outre-mer :

En raison des problèmes d'organisation (surtout des déplacements aériens) le club sélectionné pour la phase finale est le club arrivé premier au classement du championnat de l'année précédente.

En cas de désistement du club, la proposition sera faite aux suivantes de le remplacer

Suite au vote de l'assemblée générale de 2018 à Valdahon les clubs de la LRTB peuvent compléter avec des joueurs d'autres clubs de la LRTB. Il ne peut pas y avoir plus de 4 joueurs dans cette situation.

3.3. Calendrier :

En début de saison, un appel à candidature est lancé par la commission compétitions pour l'organisation des phases finales.

Les phases finales doivent être jouées entre mai et juin. Le lieu et date sont fixés par la commission compétitions et validés par le comité directeur en début de saison, avant le 1^{er} octobre.

3.4. Organisation :

L'organisation de ces matchs est à la charge de la commission compétition. L'organisation de ces journées, y compris le choix du gymnase et de la date est à la charge du club accueillant, en partenariat avec le responsable de la commission compétition de la ligue en question.

Les 6 qualifiés pour les phases finales sont les 2 premiers des ligues « Nord et Ouest » et « Sud et Est », le 1^{er} de la ligue Réunionnaise de l'année précédente et la dernière place qualificative se jouera entre les 3^{es} des ligues NO et SE.

Le club accueillant l'évènement s'engage à recevoir les équipes engagées dans les meilleures conditions et fournir le matériel homologué FITB pour répondre aux exigences de la compétition.

3.5. Résultats :

Les phases finales se jouent en format « championnat ».

Les équipes qualifiées se rencontrent 1 fois. Le décompte des points pour le classement est : 4 points en cas de victoire, 2 points en cas de match nul, 1 point en cas de défaite et 0 point en cas de forfait (dans ce cas le score est de 20-0).

En cas de forfait général, l'ensemble des résultats est supprimé du classement

3.5.1 En cas d'égalité de points entre 2 équipes, les critères de classement sont dans l'ordre : résultat de la confrontation directe, différence de points générale, nombre de points marqués. Si les clubs sont toujours à égalité, les deux équipes sont départagées sur une confrontation de 5 mn avec mort subite

3.5.2 Si plus de deux clubs sont toujours à égalité, un classement est établi entre les équipes à égalité suivant l'ordre de priorité précisé en article 3.4.1.

3.5.2.1 Si 2 équipes sont encore à égalité, l'article 3.4.1 s'applique. Si plus de deux équipes sont encore à égalité, les équipes se départagent au travers de confrontation de 5 mn avec mort subite.

3.6 : Trophée :

La cérémonie de remise du trophée s'effectue à l'issue de la phase finale. Le trophée, qui se transmet chaque année à l'équipe victorieuse permet de conserver la mémoire des « gagnants » en inscrivant sur des plaques, chaque année, l'équipe gagnante et la saison. Le vainqueur est en charge de mettre son logo sur le trophée.

4. COUPE DES CLUBS FRANÇAIS

4.1. Participants :

La Coupe des clubs français réunit les clubs souhaitant y participer.
L'ensemble des matchs se déroule sur la base d'un tirage au sort.

4.2. Calendrier :

En début de saison, un appel à candidature est lancé par la commission compétitions pour l'organisation de la Coupe des clubs français.

La Coupe des clubs français doit être jouée entre avril et mai. Le lieu et la date sont fixés par la commission compétitions et validés par le comité directeur en début de saison, avant le 1er octobre.

4.3. Organisation :

L'organisation de ces matchs est à la charge de la commission compétition. L'organisation de ces journées, y compris le choix du gymnase et de la date est à la charge du club accueillant, en partenariat avec le responsable de la commission compétition.

Les clubs participant à la Coupe des clubs français feront l'objet d'un tirage au sort pour établir le tableau des matchs. En fonction du nombre d'équipe, la Coupe de France débutera par des 1/8 de finales, ou des 1/4 de finales,...

Le club accueillant l'évènement s'engage à recevoir les équipes engagées dans les meilleures conditions et fournir le matériel homologué FITB pour répondre aux exigences de la compétition.

4.4. Résultats :

La Coupe des clubs français se déroule sur le schéma de match à élimination directe.
En cas de forfait général, l'ensemble des résultats est supprimé du classement

4.4.1 En cas d'égalité de points entre 2 équipes, des prolongations de 5 minutes seront annoncées par les arbitres, jusqu'à l'obtention d'un vainqueur.

4.5 : Trophée :

La cérémonie de remise du trophée s'effectue à l'issue de la Coupe des clubs Français. Le trophée, qui se transmet chaque année à l'équipe victorieuse permet de conserver la mémoire des « gagnants » en inscrivant sur des plaques, chaque année, l'équipe gagnante et la saison. Le vainqueur est en charge de mettre son logo sur le trophée.

5. JEU et ARBITRAGE

5.1.

L'arbitrage des rencontres comptant au Championnat et la Coupe des Clubs français est sous la responsabilité de la sous-commission Jeu et Arbitrage de la FFTB. Il est possible de contacter la sous-commission Jeu et Arbitrage à l'adresse mail suivante : jeuarbitrage@fftchoukball.fr

5.2.

Chaque rencontre du Championnat et de la Coupe des clubs français doit être arbitrée par au moins un arbitre de Niveau 3 ou au moins un arbitre de Niveau 2 FFTB, extérieur aux deux clubs, dont les frais de déplacement pourront être pris en charge par la commission Jeu et Arbitrage de la FFTB

6. MISE EN ŒUVRE, COORDINATION ET SUIVI

Les clubs organisant les événements doivent prendre contact avec la commission compétitions **3 mois minimum** avant l'évènement pour mettre en place et promouvoir l'organisation.

6.1.

L'organisation de ce championnat est placée sous l'autorité de la commission compétition de la FFTB. Il est possible de contacter la commission à l'adresse mail suivante : competiton@fftchoukball.fr

La commission compétition est responsable de l'organisation et du suivi du championnat de France ainsi que de la Coupe des clubs Français.

6.2.

Les éventuels recours devront être dirigés vers le comité directeur par écrit à : bureau@fftchoukball.fr